

### Trois formes de régulation des relations

Alexis Ferrand

### ▶ To cite this version:

Alexis Ferrand. Trois formes de régulation des relations. 2008. halshs-00613104

### HAL Id: halshs-00613104 https://shs.hal.science/halshs-00613104

Preprint submitted on 2 Aug 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecole thématique CNRS - Cargèse (Corse), 15-20 septembre 2008

Réseaux sociaux : enjeux, méthodes, perspectives

# Trois formes de régulation des relations sociales

#### **Alexis FERRAND**

Institut de Sociologie et d'Anthropologie Faculté de Sciences Economiques et Sociales et du Management Membre de l'UMR CNRS CLERSE Université des Sciences et Technologies de Lille alexis.ferrand@univ-lille1.fr

### Résumé

Une première partie présente trois théories classiques qui expliquent le contenu d'une relation par son interdépendance avec d'autres relations : a) le structuralo fonctionnalisme britannique (principalement à partir de A.R.Radcliffe Brown et S.Nadel), b) l'interactionnisme symbolique (en citant notamment A.Rose, H.S.Becker, R.Turner, E.Goffmann, R.Paine, G.A.Allan), c) la théorie de l'échange social formulée par P.Blau. Ces différentes interprétations de l'interdépendance entre des relations impliquent différentes visions de ce qui constitue la « structure d'un système relationnel ». La seconde partie, plus personnelle et inspirée de la première, définit trois formes de régulation des relations et formule l'hypothèse que la dynamique de tout système relationnel est interprétable à partir des tensions et concurrences entre ces trois formes de régulation, plutôt qu'à partir d'un modèle unique. On trouvera dans FERRAND A., Confidents. Une analyse structurale de réseaux sociaux, Paris, L'Harmattan, 2007, une présentation plus complète de ces idées.

Mots clefs : réseau social ; relations interpersonnelles ; rôle ; interactionnisme symbolique ; échange social

### **Abstract**

A first part presents a summary of three well known theories which explain the content of a relation by its interdependence regarding another relation: a) the british structuro-functionalism (A.R.Radcliffe Brown et S.Nadel being mainly presented), b) symbolic interactionnism (quoting mainly A.Rose, H.S.Becker, R.Turner, E.Goffmann, R.Paine, G.A.Allan), c) social exchange theory such as presented by P.Blau. These various interpretations of interdependencies between relations drive various definitions of "the structure of a relational system". A second part, more personal and inspired by the previous, defines three forms of regulation of social relations and hypothesis that the evolution of any relational system can be best understood as resulting of tensions between theses three forms of regulations than by a unique model. A more precise presentation of theses ideas can be found in the book: FERRAND A., Confidents. Une analyse structurale de réseaux sociaux, Paris, L'Harmattan, 2007

Key words: social network; interpersonal relation; role; symbolic interactionnisme: social exchange.

### 1 INTRODUCTION

Cette présentation indique comment des théories sociologiques ou anthropologiques,

- a) ont défini des relations comme des objets de connaissance ;
- b) comment elles ont proposé d'expliquer l'émergence, les contenus et les transformations de différentes formes de relation ;
- c) comment certaines d'entre elles ont notamment insisté sur la manière dont une relation dépend d'autres relations, adoptant ainsi un point de vue que nous dirons structural.

Ainsi cette présentation parlera des processus d'établissement des relations et de constitution des réseaux. Mais elle ne parlera ni des *effets* individuels ou collectifs de telle ou telle organisation des relations, ni des *fonctions* des réseaux.

Je vais remonter vers un nombre limité de textes classiques. Je ne parlerai pas de la sociométrie de Moreno et de ses prolongements psycho-sociologiques. Je n'aurai donc pas l'occasion de rendre hommage à un français, Claude Flament, qui publie en 1963 *Applications of graph theory to group structure*, un texte fondateur de l'analyse des réseaux. Et je ne parlerai pas des avancées théoriques récentes que d'autres traiteront au cours de cette Ecole d'été.

Dans une première partie je vais isoler quelques propositions théoriques qui me semblent importantes en évoquant

- le structuralo fonctionnalisme britannique (principalement à partir de A.R.Radcliffe Brown et S.Nadel),
- l'interactionnisme symbolique (en citant notamment A.Rose, R.Turner, E.Goffmann, H.S.Becker; R.Paine, G.A.Allan);
- la théorie de l'échange social telle que formulée par P.Blau.

Dans une seconde partie, plus personnelle je définit trois formes de régulation des relations et je formule l'hypothèse que la dynamique de tout système relationnel est interprétable à partir des tensions et concurrences entre ces trois formes de régulation, plutôt qu'à partir d'un modèle unique.

# 2 EXPLIQUER LES CONTENUS ET L'INTERDEPENDANCE DES RELATIONS

## 2.1 Le structuralo fonctionnalisme : les acteurs établissent des relations en obéissant à des normes sociales

Une première perspective de définition et d'analyse des relations est issue de l'anthropologie sociale structuralo fonctionnaliste anglaise. Je commence par citer un de ses initiateurs, Radcliffe Brown<sup>1</sup>. Il a 37 ans à la mort de Durkheim dont les thèses exercent une forte influence sur sa démarche.

« Les relations sociales dont le réseau continu constitue la structure sociale ne sont pas des conjonctions fortuites d'individus, mais sont déterminées par le processus social. Toute relation de ce genre implique que la conduite des personnes dans leurs interactions réciproques obéisse à des normes, à des règles, ou à des modèles.

« Habituellement, on désigne sous le nom d'institutions, les normes établies dans une forme particulière de la vie sociale, normes de conduite établies et reconnues comme telles par un groupe ou une classe sociale distincte. Les institutions désignent un genre ou un type de relations et d'interactions sociales. Ainsi, dans une société donnée, localement définie, on constate qu'il existe des règles, que cette société accepte, et qui définissent la façon dont un homme doit se conduire envers sa femme et ses enfants (R.B. 1952, p.77).

Proposition 1 : On appellera relations sociales, les relations qui sont gouvernées par des normes sociales. On appelle institution les normes et règles qui gouvernent un type particulier de relation et d'interaction sociale. Il y a équivalence théorique entre relations normées et institutions. Les relations sociales forment un réseau continu qui constitue la structure sociale.

Ces propositions sont tout à fait importantes parce qu'une certaine vulgate pseudo sociologique qui s'est répandue à propos des réseaux sociaux depuis les année 1990 suppose volontiers qu'ils seraient essentiellement constitués par des relations informelles, très personnelles et librement choisies, peu hiérarchiques, extra-organisationnelles. Il est clair que la sociométrie de Moreno, à partir des années 1930, explicitement orientée vers la description de relations *électives*, a contribué au développement de connotations informelles autour de la notion de réseau (Moreno, 1934). Mais Radcliffe-Brown, au contraire, invite à prendre pour objet des relations contrôlées socialement qui forment des réseaux.

« Dans l'étude de la structure sociale, l'ensemble des relations existant réellement, à un moment déterminé, et liant certains êtres humains entre eux, constitue la réalité concrète que nous étudions. C'est elle qui est observable directement, mais ce n'est pas dans sa particularité que l'on s'efforce de l'analyser. La science (distinguée ainsi de l'histoire et de la géographie) ne s'intéresse pas au particulier, à l'unique, mais seulement au général, aux types, aux événements qui se reproduisent. Les relations réelles de Pierre, Jean et Henri ou le comportement de Jacques et de Paul peuvent être consignés dans des carnets d'observations et fournir les illustrations d'une description générale. Mais, seule est nécessaire à des fins scientifiques, l'étude de la forme de la structure.

Il faut "être capable d'enregistrer aussi précisément que possible la forme générale ou normale de cette relation de parenté, en faisant abstraction des variations présentées par les cas particuliers, mais en tenant compte de ces variations" (R.B, 1940, p.294).

Proposition 2 : La science n'est pas intéressée par la particularité des relations concrètes observables, mais par des caractéristiques générales, reproductibles, normales. Seule est nécessaire l'étude de la forme de la structure.

Ces propositions sont en fait des corollaires des précédentes. Corollaire méthodologique qui invite à n'enregistrer que des caractéristiques régulières et reproductibles des relations.

Ecole thématique CNRS: Réseaux sociaux: enjeux, méthodes, perspectives – Septembre 2008

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> J'utilise une conférence donnée devant l'Institut Royal d'Anthropologie, et publiée dans le *Journal of the royal Anthropological Institute* en 1940, Vol LXX [notée R.B. 1940], reprise dans son livre « Structure et fonction dans les sociétés primitives » ; et d'autre part l'introduction de cet ouvrage, rédigée en 1952 [notée R.B., 1952].

Corollaire plus épistémologique : l'anthropologie ne cherche pas à construire une sorte de photographie du réseau mais demande un travail d'abstraction permettant d'identifier la « forme de la structure ».

En 1957 est publié à titre posthume l'ouvrage d'un autre anthropologue anglais² S.F. Nadel, intitulé « La théorie de la structure sociale » . Il impose aux relations sociales les mêmes caractéristiques que A.R. Radcliffe Brown :

"Précisons: on parle de relations pour désigner des façons d'agir déterminées envers autrui, et on indique qu'elles sont réglées quand on les dit 'institutionnalisées' ou 'sociales' (par opposition aux relations 'privées' ou 'personnelles'). On ne reconnaît le caractère de 'relations' aux façons d'agir envers autrui que si elles manifestent quelque cohérence et quelque régularité, sans quoi on parlerait d'actes singuliers ou discrets." (S.N.1957, p.34)

Proposition 3 : Les relations sociales, réglées et régulières, s'opposent aux relations personnelles ou privées<sup>3</sup>.

L'apport significatif de S.Nadel est de décomposer l'objet empirique « relations » en considérant ces dernières comme des combinaisons plus ou moins complexes de rôles. L'objet de la théorie devient l'organisation des rôles. Je résume sa définition des rôles :

Proposition 4: Le concept de rôle renvoie à tout comportement de Ego qui vise Alter et entraîne une réponse définie de la part d'Alter. Un rôle est constitué de comportements intentionnels et réguliers, normalisés par des règles sociales. Un rôle est actualisé dans des interactions. Un rôle est constitué par plusieurs comportements<sup>4</sup> caractéristiques liés entre eux par des règles sociales arbitraires. Certains de ces comportements sont indispensables à la tenue normale du rôle (fondamentaux) , d'autres peuvent être absents sans modifier radicalement l'efficacité du rôle (périphériques<sup>5</sup>).

Définir un rôle comme formé de comportements fondamentaux et de comportements périphériques pose à la recherche un problème d'observation redoutable car des acteurs pourraient se comporter réciproquement de manières relativement variables tout en étant en train de jouer les mêmes rôles. Identifier les comportements fondamentaux devient un enjeu méthodologique auquel S.Nadel n'apporte, selon moi, pas de réponse satisfaisante. Il suggère que les "méthodes par lesquelles on définit les règles ou les normes constituant un rôle" peuvent s'appuyer sur

- a) la normalité statistique (fréquences des comportements),
- b) la normalité codifiée (jugements de valeurs, comportements désirés),
- c) la normalité déductible à partir des transgressions qui entraînent des sanctions effectives.

Et il note que les trois méthodes peuvent ne pas donner "invariablement les mêmes résultats" (p.55). Il semble privilégier la méthode "b", qui utilise la définition conventionnelle et codifiée de ce qu'il est « bien » de faire (« qu'est-ce qu'un bon médecin ? »). La méthode "c", qui observe les comportements sanctionnés postule que seule une défection relative aux comportements fondamentaux serait sanctionnée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bien qu'il soit initialement autrichien, né à Vienne en 1903, musicologue et chef d'orchestre....

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> On aura l'occasion de revenir sur cette opposition.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> J'emploie *comportement* plutôt qu'*attribut* – utilisé par S.Nadel - pour rester cohérent avec la définition initiale.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> « Du point de vue structural, l'attribut est dit fondamental lorsque la norme qui constitue le rôle a une tolérance nulle ». D'autres attributs peuvent - s'ils sont absents - n'entraîner que de légères perturbations, d'autres enfin, dits « périphériques, n'affectent pas la perception ou l'efficacité du rôle au moment de son exécution» (p.63, 64).

En plus de cette composition et organisation interne des rôles, S.Nadel définit la manière dont les rôles dépendent les uns des autres :

« Tout rôle ... implique inévitablement d'autres rôles... L'implication réciproque des rôles .. signifie que chaque acteur sait en quoi tous les autres rôles diffèrent du sien, et qu'il est guidé dans son action par ce savoir. On pourrait dire qu'il a en tête une carte des rôles de sa société, qui lui indique comment son rôle s'articule sur tous les autres. » (S.N. p.95)

L'implication réciproque des rôles signifie ... aussi que les acteurs entretiennent des relations définies les uns à l'égard des autres. Les rôles existant dans une société donnée sont donc organisés en système, mais on peut dire aussi qu'ils fondent cet agencement ou cet ordre total que nous avons décidé d'appeler structure sociale à cause de la relation que les acteurs entretiennent les uns avec les autres. » (S.N. p.97)

Proposition 5 : Tout rôle implique un certain nombre d'autres rôles. L'acteur a en tête une carte des rôles de sa société. Les rôles forment plus ou moins un système. Dans la mesure où ils gouvernent les relations ils fondent ce qui a été défini comme la structure sociale.

Ces propositions, qui font l'objet d'approfondissements très pointilleux dans l'ouvrage, nous imposent de définir des rôles autant par les normes qui gouvernent leur contenu que par les normes qui lient ces rôles à d'autres rôles.

Il conviendrait notamment de montrer :

- a) Si le rôle A exige d'être tenu dans une relation face à un rôle B (complémentarité) ?
- b) Si un individu peut tenir le rôle A dans une relation en même temps que le rôle B dans une autre relation (sommation individuelle) ?
- c) Si un individu doit avoir tenu le rôle A avant de pouvoir tenir le rôle B (recrutement) ?
- d) Si un relation gouvernée par des rôles complémentaires A et B, implique des intérêts propres à une autre relation A et C qui peut la contrôler de quelque manière (triadisation)?

En résumé, une première manière de concevoir des relations consiste à en identifier les rôles sous jacents en tant que normes reconnues imposant les formes réglées et régulières

- a) des interactions propres à ces rôles,
- b) des combinaisons qu'ils peuvent former les un avec les autres.

## 2.2 L'interactionnisme symbolique : les acteurs négocient dans la relation le contenu de cette relation

Une seconde perspective d'analyse des relations est ouverte par *l'interactionnisme symbolique* qui considère globalement que «la société », l'objet qu'étudie la sociologie, existe dans et par l'interaction. H. Blumer peut écrire :

« On doit voir la société humaine comme constituée par des gens agissants » (H.B., 1962, p. 186), ou encore « L'essence de la société réside dans le processus continu de l'action, pas dans une structure stable de relations. Sans l'action, toute structure de relations entre des gens est insignifiante. » (H.B., 1966, p. 208). Il convient de prendre pour objet « une action sociale qui n'est pas la simple mise en pratique de prescriptions établies, mais dans laquelle les définitions des relations sont plutôt proposées et arrêtées d'un commun accord. Les relations sociales sont alors considérées non pas comme stabilisées une fois pour toutes, mais comme ouvertes et inscrites dans un processus de reconnaissance mutuelle (H.Blumer, cité parH. Joas, 1987, p. 84).

Proposition 6 : La sociologie a pour objet l'interaction et non une structure stable de relations<sup>6</sup>. La définition d'une relation résulte d'une négociation entre les partenaires de cette relation plutôt que de l'observance de prescriptions sociales.

Ecole thématique CNRS : Réseaux sociaux : enjeux, méthodes, perspectives – Septembre 2008

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les textes interactionnistes que j'ai lus évoquent peu ou pas du tout la notion de réseau. En se concentrant sur les interactions, ils mentionnent la triade, mais n'envisagent pas un niveau structural plus élevé et englobant.

### 2.2.1 Des normes incertaines et conflictuelles

Comment cet accord peut-il être obtenu?

Les acteurs mobilisent certaines références « culturelles » pour agir dans une situation donnée. On peut admettre avec A.M. Rose de distinguer :

- « les normes, qui guident directement des actions positives ou négatives » ;
- « les idéaux qui constituent ce que les individus disent ou croient qu'ils aimeraient faire, et qui peuvent coïncider parfois avec les normes, mais qui dans d'autres cas n'ont qu'un rapport indirect et éloigné avec le comportement actuel. » (A.M.R., 1962, p. 6)<sup>7</sup>.

Mais il faut alors définir comment les valeurs permettent de définir les normes. C'est une préoccupation centrale de H.S. Becker, pour lui

« les valeurs s'avèrent inadaptées pour orienter l'action dans les situations concrètes ». Dès lors « les groupes sociaux élaborent des normes spécifiques qui sont mieux adaptées aux réalités de la vie quotidienne. Les normes sont dérivées des valeurs qui jouent ainsi le rôle de principe ultime. » (H.S.B, 1963, p. 154).

Traduire des valeurs générales en normes particulières adaptées à des situations concrètes n'est pas seulement une sorte de nécessité fonctionnelle. C'est un processus où vont se manifester des rapports de pouvoir et de domination. H.S.Becker ne considère donc les normes ni comme données, ni comme universalistes, ni comme auto-justifiées. Elles sont produites par les groupes en fonction d'intérêts et d'orientations spécifiques. De plus, certains groupes ne produisent pas seulement des normes pour eux-mêmes, à usage domestique pourrait-on dire, mais s'appuient sur leur position sociale pour prétendre les imposer à l'ensemble de la société et les faire respecter par des moyens de contrôle et de coercition *ad hoc*. Par là, elles ne sont pas seulement diverses<sup>8</sup>, elles deviennent l'enjeu d'affrontements. Elles n'ont pas d'application automatique, puisque « les contradictions et les conflits entre les normes des divers groupes entraînent des désaccords sur le type de comportement qui convient dans telle ou telle situation » (*ibid.*, p. 39).

Proposition 7 : Ici on considère que les normes sont : a) structurellement variées ; b) un enjeu dans des rapports de pouvoir ; c) incertaines du fait des transformations sociales ; d) ne sont pas un facteur directement explicatif du comportement. Ces propriétés obligent les acteurs à re définir en permanence les normes sur lesquelles ils peuvent être d'accord.

Si nous cherchons les références les plus spécifiques qui peuvent intervenir dans l'établissement des relations, il faut examiner comment la notion de rôle est définie et utilisée.

L'unité d'un rôle résulte de sa visée : « l'élément unifiant [un rôle] doit être trouvé dans les intentions ou les sentiments de l'acteur » (R.Turner, 1962, p. 28), et non dans l'exécution conformiste et ritualisée d'une série préfixée de comportements.

« Une action isolée ne devient une donnée pour l'analyse des rôles que lorsqu'elle est interprétée comme manifestation d'une configuration. L'individu agit comme s'il exprimait un rôle par son comportement et pouvait attribuer un plus haut degré de réalité au rôle supposé qu'à son action spécifique. Le rôle devient le pôle de référence pour situer l'interprétation d'actions particulières, pour la ligne de conduite qui suivra la précédente, et pour réaliser des évaluations de l'action individuelle... Des actions différentes peuvent être vues comme similaires ou équivalentes ; des actions identiques peuvent être vues comme passablement différentes : la place de ces actions dans un contexte de rôle détermine de tels jugements. » (R.T., 1962, p. 24).

Proposition 8 : Les rôles sont définis au niveau *du sens* et non du comportement. Les actions concrètes, les comportements observables de l'extérieur, sont en eux-mêmes insignifiants.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Nous retrouvons ici une distinction entre deux types de références sociales, analogue à celle proposée par R. Linton (1945), qui admet que certaines prescriptions définissent « un bien », un idéal, sur lequel tout le monde s'accorde, tout en étant aussi d'accord pour que cet idéal ne soit pas appliqué.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> C'est une des versions du culturalisme que d'entériner comme une donnée, sans plus d'interrogation, l'existence d'une simple diversité des normes dont sont porteurs des groupes ou des strates dans la société.

D'autre part, les rôles peuvent être institutionnellement pré-coordonnés.

« On désignera par le terme de structure un ensemble de significations et de valeurs qui régulent un contexte social, y compris les relations entre tous les rôles des individus qui sont supposés en faire partie. » (A.M.Rose, 1962, p. 10). « Les interactions qui impliquent des rôles organisationnels et statutaires ... produisent un compromis entre le processus de saisie de rôle et le simple comportement conformiste requis par les prescriptions de l'organisation... Les rôles formalisés sont aux rôles réels ce que les détonateurs sont aux explosifs, seulement des moyens de les mettre en action » (R.Turner, 1962, p. 27).

Proposition 9 : Des rôles sont jouables relativement à un contexte spécifique. Les différents rôles compris dans un contexte sont « régulés » par des significations et des valeurs. Mais cette institutionnalisation de la vie sociale, qui coordonne les rôles, n'annule jamais totalement l'obligation de parvenir à un accord réciproque, négocié dans les interactions.

### 2.2.2 Une relation gouvernée par une convention interpersonnelle évolutive

Dans les propositions ci-dessus la négociation réalise un ajustement ; mais d'autres perspectives donnent à la négociation une puissance supérieure, celle de créer un accord original. Cette perspective est bien illustrée par une formalisation théorique de la nature des relations amicales dans les classes moyennes urbaines développée initialement en 1969 par un anthropologue anglais, R. Paine (1969, 1970) et précisée ensuite par G.A.Allan.

- R. Paine s'attache à définir la forme et l'autonomie spécifiques de l'amitié dans les classes moyennes des sociétés urbaines. L'amitié est une relation personnelle et privée.
- « Une relation personnelle existe entre des individus particuliers. Une relation de groupe existe entre des personnes substituables mutuellement en tant que membres d'un groupe »
- «... la relation peut être établie et maintenue indépendamment de toute référence aux statuts d'appartenance des individus ».
- « ...l'amitié est une sorte de non-institution institutionnalisée... » (R.P. 1969, p. 514).

Proposition 10 : L'amitié est une relation personnelle établie entre des individus particuliers. De plus c'est une relation relativement autonome par rapport aux statuts attribués aux individus par les diverses institutions dont ils sont membres.

Comment définir les comportements autorisés ou imposés aux amis ? R.Paine critique une définition à partir de normes ou de rôles car l'expérience courante enseigne que les amitiés sont sujettes à des variations et changements que la théorie doit intégrer dans sa conception. Il introduit alors la notion de « règles de convenance » qui a été reprise par G.A.Allan dix ans plus tard (1979). Je résume :

Proposition 11 : Les règles de convenance sont des règles : elles définissent ce qui est permis et/ou désirable au sein d'une relation particulière entre deux personnes. Ces règles ne sont ni débattues ni soigneusement élaborées<sup>9</sup>, mais développées au cours de l'interaction. Elles n'ont des chances d'être ouvertement l'objet de discussions que lorsque apparaîtrait un désaccord entre les amis. Elles sont les coordonnées cognitives implicites qu'ont les partenaires pour guider leurs interactions. Elles sont susceptibles de changer et d'évoluer. Elles englobent toutes les situations que les partenaires considèrent appropriées, les plus fréquentes aussi bien que les plus rares ou les plus exceptionnelles.

Ces définitions impliquent que certaines relations sont fondamentalement évolutives ; qu'elles sont indépendantes des autres relations et des autres engagements statutaires des acteurs ; et que

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> À la différence des relations commerciales professionnelles ou d'affaires, il n'y a ni contrat ni convention explicites – et *a fortiori* écrits – pour réguler les relations entre amis.

les contenus de ces relations sont essentiellement décidés par les partenaires. Dès lors il faut porter une grande attention à la *variabilité des combinaisons de comportements* établies par les acteurs, c'est-à-dire à la variété des règles de convenance. Cette conception ne supprime pas l'existence des rôles. Elle en modifie la fonction : au lieu d'être des prescriptions auxquelles les acteurs se soumettraient, ils sont des références que les acteurs mobilisent pour négocier des accords interpersonnels.

# 2.3 L'échange social : les acteurs échangent dans les relations qui offrent comparativement les meilleurs avantages, sous le contrôle du réseau

Enfin, nous présentons quelques éléments de la théorie de l'échange social que P. Blau a formulé dans son ouvrage *Exchange and power in social life* (1964).

Proposition 12: L'échange social tel que défini par P. Blau a) n'inclut que des actions volontaires des individus « motivées par les récompenses qu'elles devraient entraîner, et qu'en fait elles entraînent, de la part des autres » (P.B., 1964, p. 89); b) exclut les actions réalisées sous la contrainte de la force, celles répondant aux suggestions impératives des passions ou aux seules injonctions de prescriptions collectives. Cette sociologie de l'échange est donc une sociologie de l'action.

P. Blau *postule* que les relations inter-humaines sont animées par « des forces d'attraction entre les individus », par un mouvement endogène, *sui generis*, vers autrui, qui conduit à ce que des liens interpersonnels puissent s'établir en ayant leur propre existence comme raison d'être et finalité. P. Blau indique que la plupart des gratifications que l'homme peut attendre ne lui viennent que d'autres hommes, et il écrit :

« Bien loin de se limiter aux conduites strictement rationnelles orientées vers des avantages matériels, la théorie a pour objet d'inclure tous les efforts orientés vers des expériences sociales gratifiantes, y compris le désir de promouvoir des idéaux humanitaires ou des valeurs spirituelles, au même titre que la recherche d'avantages personnels et de satisfactions émotionnelles. » (P.B., 1968, p. 452)

Proposition 13: P.Blau propose une théorie où la vie sociale est comprise à partir de la recherche par les acteurs de satisfactions sociables – et pas seulement matérielles - qui ne peuvent être reçues qu'au terme d'échanges avec autrui (et non saisies de force).

Les hommes sont anxieux de recevoir une approbation par certains autrui de leurs opinions et de leurs actions, particulièrement quand l'évaluation des résultats attendus est *incertaine*<sup>10</sup>. Or la valeur de l'approbation dépend (entre autres) de la notoriété au sein du réseau de celui qui approuve. Le processus d'approbation n'est pas réductible à un échange dans une dyade. De même l'attraction – seconde satisfaction sociable typiquement illustrée par l'attirance amoureuse - peut être sous la dépendance des jugements que des tiers portent sur la personne :

« Évaluer la désirabilité intrinsèque d'une femme est une question ambiguë... face à laquelle n'importe quel homme est fortement influencé par la popularité de cette dernière auprès d'autres hommes, ce qui certifie socialement sa valeur comme objet d'amour » (P.B.,1964, p. 79). Et P. Blau conclut : « L'attirance d'une personne comme amant, ou plus généralement comme ami, est principalement fonction de l'orientation de ses propres relations à son égard. » (P.B.,1964, p. 87).

Proposition 14 : L'évaluation des gratifications échangées dans une dyade est conditionnée par des jugements de tiers dans le réseau où cette dyade est inscrite.

Ecole thématique CNRS: Réseaux sociaux: enjeux, méthodes, perspectives - Septembre 2008

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> En cela, l'approbation sociale est une source d'influence sociale (p. 62)

Un acteur qui reçoit un bien contracte une obligation de rendre qui dans l'échange social, est une *obligation ouverte* (*unspecified*, *ibid*., p. 93). Ce qui est attendu en retour ne peut faire l'objet d'une négociation précisant ce qui devra être rendu et n'a jamais de prix exact en termes d'un équivalent unique.

« Les biens échangés sont parfois essentiellement valorisés comme symboles des sentiments amicaux et de la bienveillance qu'ils expriment. » (P.B.,1964, p. 94-95).

« Dans la mesure où les biens sociaux n'ont pas de prix exact, et où l'utilité d'un service donné ne peut être clairement séparée des autres avantages procurés par le lien social, il semble difficile d'appliquer le principe économique de la maximisation de l'intérêt à l'échange social » (ibid., p. 96).

Proposition 15 : Dans l'échange social il y a souvent co-dépendance entre la valeur attribuée au bien qui circule et la valeur attribuée au lien.

Proposition 16: La théorie établit une distinction entre le niveau des micro-structures constituées par les interactions entre individus et celui des macro-structures constituées par des groupes. Les processus qui gouvernent ces deux niveaux comportent des différences fondamentales. Au niveau des groupes les gratifications sociables résultent d'un processus d'échange indirect (et non pas interpersonnel) constitutif du contrôle social.

Dans les groupes, les individus « reçoivent une approbation du groupe en échange de leur conformité... le conformisme conduit souvent à sacrifier des récompenses qui auraient pu être obtenues par des échanges directs, mais il apporte indirectement d'autres récompenses » (P.B., 1964, p. 259).

Ceci revient à définir une théorie du contrôle social en termes d'allocation d'une ressource collective aux acteurs en compensation des bénéfices individuels qu'ils perdent en se conformant<sup>11</sup>. Dans cet esprit, l'acteur n'agit pas par conscience morale, amour du Bien comme valeur abstraite, mais par calcul, amour d'une récompense que le groupe lui fournit en échange de sa soumission. Cette récompense est notamment la considération qui construit la *réputation* de l'acteur. Celle-ci est en soi désirable, mais elle est aussi une condition qui facilite à l'engagement dans le réseau d'échanges avantageux.

Un acteur peut aussi échanger sa soumission contre des ressources détenues par un autre acteur, processus qui instaure une relation de pouvoir, que P.Blau définit comme la possibilité pour une personne ou un groupe d'imposer sa volonté sur les autres, en dépit de résistances, grâce à des moyens de dissuasion qui peuvent prendre la forme de la suppression de récompenses régulièrement attribuées ou celle de punitions, pourvu que les deux constituent des sanctions négatives (*ibid.*, p. 117). Le pouvoir existe donc comme relation d'échange.

On est vulnérable si des ressources sont monopolisées par un petit nombre d'acteur. Symétriquement on gagne en autonomie par rapport à un partenaire si on dispose d'une alternative, c'est-à-dire d'au moins un autre partenaire comme source concurrente d'accès à un bien donné. Il faut insister sur le caractère *relatif* des alternatives : le degré de dépendance d'un acteur relativement à un partenaire dépend non pas de la totalité des alternatives dont il dispose, mais du rapport spécifique entre la meilleure alternative et « la seconde meilleure »<sup>12</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cette théorie doit régler le problème crucial, traité notamment par J. Coleman (1993) de l'application des sanctions collectives positives ou négatives, c'est-à-dire de savoir qui assumerait le coût de la sanction à exercer vis-à-vis d'un acteur, et pourquoi le ferait-il ? C'est le problème dit « du bien public d'ordre deux ».

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> On peut retenir de manière assez générale ce principe d'évaluation structurale des alternatives. Il implique d'attacher plus d'attention à la qualité de l'écart entre première et seconde possibilité, qu'au nombre global des possibilités offertes.

Proposition 17 : Dans l'échange social une relation dépend toujours d'une autre relation alternative 13, et la structure élémentaire dans laquelle peut émerger du pouvoir est la triade.

### 3 LES REGULATIONS DES RELATIONS

Dans cette seconde partie, je vais définir schématiquement trois formes de régulation des relations qui sont *inspirées* par les théories présentées. Elles sont inspirées plutôt que déduites car il n'existe pas de correspondance biunivoque entre chaque théorie et chaque forme de régulation<sup>14</sup>.

### 3.1 Trois formes de régulation des relations

Proposition 18: On considère que l'individu est acteur, au sens où il a une visée et anticipe – de manière plus ou moins consciente et réfléchie - des conséquences de son action. On appelle régulation d'un type relation la combinaison entre a) les principes qui guident les décisions des acteurs dans leurs interactions et b) les processus de contrôle et de sanction – positive et négative – de ces interactions. On retient comme critère le caractère plus ou moins général versus particulariste des principes et des sanctions.

On dira que des relations sont soumises à une régulation *catégorielle* lorsque les acteurs établissent des relations en faisant référence à des normes générales : rôles stéréotypés, lois, règlements. Les contrôles sont anonymes, impersonnels. On peut utiliser la théorie des rôles de S. Nadel. Des relations d'échange marchand, certaines relations dans des organisations ou dans l'espace public peuvent être régulées ainsi..

On dira que des relations sont soumises à une régulation *réticulaire* lorsque les acteurs établissent des relations en faisant référence à des normes spécifiques partagées au sein d'un réseau de relations interpersonnelles (elles sont moins générales que précédemment). Chaque relation est contrôlée par certaines autres relations des partenaires : soit par des relations de même nature (endogène), soit par des relations différentes (régulation exogène). La sanction est appliquée soit par un représentant des intérêts du réseau, soit par des mécanismes plus collectifs de sanction réputationnelle ; la sanction ultime peut être l'exclusion du réseau. Les choix des acteurs peuvent souvent être formulés dans les termes d'une sociologie de l'échange social : ils cherchent à combiner le conformisme aux normes du réseau comme échange indirect et la recherche des meilleures conditions possibles d'échange compte tenu de leurs engagements passés dans différents cycles d'échanges.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Cf aussi K.S.Cook, (1982, p.181) qui, reprenant Emerson (1972b), postule qu'on ne peut parler de réseau d'échange que si l'échange dans une relation dépend – positivement ou négativement - d'autres relations. "An exchange network is a set of two or more connected exchange relations. Exchange relations are defined as connected if exchange in one relation is contingent on exchange or non exchange in the other relation (that is the magnitude or frequency of transactions in one relation is affected by the magnitude or frequency of transactions in another relation). The connection is defined as *positive* to the extent that exchange in one relation increases the likelihood of exchange in the other relation; the connection is *negative* to the extent that exchange in one relation decreases the likelihood of exchange in the other relation."

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Je détourne également la contribution de C.Mitchell à l'ouvrage qu'il publie en 1973 avec J.Boissevain.

On dira que des relations sont soumises à une régulation *dyadique* lorsque des acteurs font référence à une « règle de convenance », à un contrat interpersonnel particulariste, élaboré entre partenaires d'une relation, de manière autonome relativement à leurs autres relations et éventuellement de manière indépendante de leurs statuts et positions sociales. Le contrôle est exercé par chacun des partenaires sur l'autre et prend la forme subjective de la confiance partagée ; il mobilise comme sanction potentielle la rupture du lien qui implique la perte par l'autre (mais aussi par soi !...) des investissements non récupérables engagés au cours de l'histoire de la relation. Les choix des acteurs peuvent être interprétés dans le cadre de l'interactionnisme symbolique tels que nous l'avons présenté. Certains systèmes de relations amicales (pas tous) sont régulés de cette manière.

## 3.2 Une hypothèse : l'intervention concurrente de ces trois formes de régulation

Il serait possible de considérer que ces trois formes de régulation : a) sont trois constructions théoriques distinctes et autonomes ; et/ou b) sont trois constructions théoriques s'appliquant à des relations de natures distinctes. Je propose une hypothèse générale assez différente.

Proposition 19 : Je considère que ces trois formes de régulation a) sont *simultanément* prises en compte par les acteurs lorsqu'ils établissent des relations ; b) sont en *concurrence*, c'est-à-dire que chacune influence les choix, mais que si l'une gagne en puissance, les autres perdent d'autant.

Tout se passe comme si elles formaient un ensemble à somme constante assurant une influence totale qui vaudrait toujours « cent » , mais qui serait fractionnée selon des proportions variables selon les systèmes relationnels examinés.

Il en résulte que les choix des acteurs pour l'établissement d'une relation a) peuvent être soumis à des *tensions* existant entre ces formes ; b) peuvent, au cours du temps, passer d'une forme de régulation à un autre. On peut rencontrer par exemple :

- a) Une tension ou un glissement entre régulation catégorielle et régulation dyadique : La loi constitue un arrière plan institutionnel qui préexiste à toute transaction commerciale. Elle est la référence normale pour les échanges anonymes. Elle passe au second plan quand des acteurs finissent par se connaître, « par se faire confiance » et multiplier les affaires entre eux « sans formalités ». Mais elle sera l'ultime recours (procès en justice) si cette relation « de confiance » se défait.
- b) Une tension ou un glissement entre régulation réticulaire et régulation dyadique : Le réseau des connaissances des partenaires d'un couple est virtuellement mobilisable en certaines circonstances pour intervenir d'une manière ou d'une autre sur un problème que les partenaires ne parviennent pas à gérer dans le cadre de la règle de convenance de leur relation. De manière moins intimiste, dans le cas des diamantaires décrits par J. Coleman (1988), c'est le réseau qui surveille la circulation des pierres précieuses réalisée sans trace écrite.
- c) Une tension ou un glissement entre régulation réticulaire et régulation catégorielle : L'application de certaines lois comme l'interdiction de fumer dans les lieux publics résulte souvent davantage des contrôles internes aux réseaux d'usagers ou de clients, que des contrôles effectués par les « représentants de l'ordre ».

Certaines tensions peuvent provenir *des différences ou même des incompatibilité* entre les références, les comportements recommandés, les relations interdites, etc propres à chaque forme de régulation. On peut donner quelques exemples de ces tensions :

- a) C'est le cas lorsque les principes normatifs qui sous-tendent les stéréotypes les plus généraux sont contredits par des normes propres à des réseaux particuliers. On a là des tensions (souvent liées à des rapports de pouvoir) entre une régulation catégorielle comme expression de l'ordre macro-social, et des normes propres à certains milieux ou réseaux au niveau micro ou meso social. C'est une formalisation possible de la question des « sous-cultures ».
- b) Les tensions ou contradictions entre la régulation catégorielle et l'ordre de la dyade font l'essentiel des analyses goffmaniennes de la mise en scène de la vie quotidienne. Le chapitre sur les signes du lien décrit notamment les stratégies de gestion de cette tension (Goffman, 1971, trad. fr., 1973, p. 199 et sq.). C'est le cas aussi, comme l'a suggéré S.N. Eisenstadt (1984), lorsque les principes des relations d'amitié finissent par être contradictoires avec certaines orientations de l'ordre social.
- c) Un autre type de tension émerge lorsqu'une dyade met en œuvre des principes qui la concernent comme dyade unique, et ne peuvent être étendus à d'autres relations d'un réseau de relations interpersonnelles. On reconnaît ici les tensions propres à un lien privilégié entre des parents et un seul de leurs enfants, ou entre les membres d'un groupe de copains et copines et un couple en train de se former en son sein.

## 3.3 Une relation évolue en passant d'une forme dominante de régulation à une autre

Cette approche permet de *classer* des systèmes relationnels selon les poids respectifs des trois formes de régulation, et notamment en recherchant s'il y a une forme dominante de régulation. Or on a l'habitude de les classer surtout a) en fonction des contenus des échanges ou des activités qui s'y manifestent et b) en fonction de leur organisation sociométrique observée, ce qui est nécessaire mais insuffisant. En effet des échanges sensiblement identiques peuvent exister dans des réseaux de relations pour des raisons différentes, et avoir, de ce fait, des effets sociaux contrastés ou des conditions de possibilité fort différentes. En d'autres termes, la proposition « des relations similaires sont différentes » est acceptable si on admet qu'il s'agit « de contenu similaire » et « de principes de régulation différents ».

Proposition 20: Ce classement présente un niveau d'abstraction qui facilite certaines approches comparatives, notamment lorsque les comparaisons visent soit l'identification d'un changement social, soit l'évolution d'une relation.

## 3.3.1 Evolution macro sociale longue : lorsque le changement social redéfinit la régulation d'un type de relation

Au niveau macro-social, l'idéologie moderniste de l'innovation et les pressions du marché tendent à privilégier une image du changement social qui porte sur les contenus des comportements. La société changerait parce que les gens « font des choses nouvelles ». Ces changements de contenus sont incontestables, mais peuvent-ils être conceptualisés comme des changements sociaux ? Pas tous de manière identique : certains d'entre eux ne comportent aucune modification de la régulation des comportements qui les constituent, alors que, pour d'autres, contenu et régulation vont changer conjointement. Le téléphone portable est toujours un téléphone. Mais dans certains systèmes relationnels – et pas dans tous – il a permis une modification de la régulation des relations téléphoniques en offrant une autonomie nouvelle à tous les utilisateurs soumis à des contrôles relationnels réticulaires trop contraignants. L'institution du PACS modifie la référence légale pour des couples régulés jusqu'alors surtout par les conventions entre partenaires et le contrôle réticulaire. C'est un changement de régulation de ce

système relationnel. Il faudra évaluer en quoi les contenus des relations en ont été ou en seront modifiés.

## 3.3.2 Evolution micro sociale rapide: lorsqu'une relation entre des partenaires est redéfinie

Dans le cadre d'une temporalité biographique et au niveau micro-social, on a vu dans la présentation du modèle des relations amicales de G.A. Allan que ces relations ont une histoire, une dynamique. La propriété formelle de cette histoire, dans le cadre d'analyse proposé ici, est la modification des poids respectifs des régulations du lien : par exemple, on passe d'une régulation surtout catégorielle (deux acteurs font connaissance et ont des échanges en fonction de leurs rôles de collègues) à une régulation principalement dyadique (ces deux acteurs ont fini par définir une règle de convenance définissant leurs nouveaux rôles réciproques d'amis) ; ou d'une régulation surtout réticulaire (copains du même groupe) à une régulation principalement dyadique (ils deviennent « vrais » copains).

Cette manière d'envisager l'histoire d'une relation paraît aller de soi. Elle ouvre cependant une alternative un peu délicate : a) Soit la théorie se donne pour objet *la dynamique de telle relation* et il s'agit d'un objet analogue à ceux que désignent des concepts comme « cycle de vie », « carrière », « dynamique urbaine » qui visent des *processus et non des entités*. C'est le point de vue retenu par le titre de cette section qui évoque « l'évolution d'une relation » ; b) Soit la théorie considère que les deux acteurs sont certes toujours les mêmes, mais qu'ils ont bien établi une *nouvelle* relation entre eux. Cette seconde perspective refuse l'idée de transformation *d'une même* relation, et suppose l'existence d'une rupture, d'un saut qualitatif.

### 4 CONCLUSION

Il est fréquent et évident de différencier des systèmes relationnels en fonction des contenus des relations et des arrangements sociométriques qui leurs sont propres. Nous rappelons ici qu'une analyse sociologique doit, en plus, retenir comme caractéristique la forme de régulation de ces relations et du système qu'elles forment.

Les formes de régulation sont définies ici à partir de différentes théories sociologiques. L'orthodoxie veut que des théories différentes soient le plus souvent exclusives et incompatibles. Je pense au contraire qu'il est euristique d'adopter une hypothèse qui considère que les systèmes relationnels sont soumis à des tensions entre ces différentes formes de régulation et donc qu'il faut construire un schéma conceptuel dans lequel plusieurs modèles explicatifs des choix relationnels des acteurs sont en concurrence. Dans un tel schéma la transformation des relations est caractérisée par un changement de contenu *et/ou de régulation*. On retrouvera dans d'autres présentations des idées proches en évoquant les processus d'encastrement et de découplage<sup>15</sup>.

Un dernier mot plus épistémologique. Les approches structurales me semblent nécessiter la reconnaissance de deux niveaux d'explication.

Au premier niveau, une analyse conséquente sera capable de montrer quels choix des acteurs, guidés par quelles références et poussés par quels motifs, expliquent la formation d'un système

Ecole thématique CNRS: Réseaux sociaux: enjeux, méthodes, perspectives – Septembre 2008

<sup>15</sup> On trouvera ces idées développées dans A.Ferrand, « Confidents. Une analyse structurale de réseaux sociaux », L'Harmattan, 2007

relationnel présentant telles et telles caractéristiques de contenu, d'organisation sociométrique et de régulation. Ce qui est un résultat remarquable. On explique ce système ci.

Maintenant situons nous dans un contrat européen comparant 5 pays différents dans un domaine bien défini, il conviendra de construire un second niveau théorique capable *d'expliquer les différences entre les explications proposées pour différents systèmes relationnels*. Ce n'est que dans des approches comparatives à ce second niveau que la théorie des réseaux devient une théorie généralisante.

### **5 REFERENCES**

ALLAN G.A *A sociology of friendship and kinship*. London, George Allen and Unwin, 1979.

BECKER H.S. Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance, 1963. Trad. Fse. Paris, Métaillé, 1985.

BLAU P.M. Exchange and power in social life. New York, J. Wiley, 1964.

BLAU P.M. Interactions: social exchange. SILLS D.L. (ed.), International Encyclopedia of the Social Sciences. New York, Macmillan and The free Press, 1968, volume 7, p.452-458.

BLUMER H. Society as symbolic interaction. ROSE A.M. (ed.), Human behavior and social process, London, Routledge and Kegan Paul, 1962.

BOISSEVAIN J. MITCHELL J.C. Network analysis. Studies in human interaction. Paris, Mouton, 1973.

COLEMAN J.S Social capital in the creation of human capital. *American Journal of Sociology*, 1988, Vol 94: 95-120

COLEMAN J.S. Foundations of social theory. Chicago, University of Chicago Press, 1990.

COLEMAN J.S. The emergence of norms. HECHTER M. et alii. (eds.), Social institutions, their emergence, maintenance and effects, Berlin, W. de Gruyter, 1993.

COOK K.S. Network structure from an exchange perspective. MARSDEN P. LIN N. (eds.), Social structure and network analysis, Beverly Hills, Sage, 1982.

EISENSTADT S.N. Patrons, clients and friends. Cambridge, University Press, 1984.

EMMERSON R.M. Exchange Theory Part II; Exchange relations, exchange networks and groups as exchange systems. BERGER J. ZELDITCH M. ANDERSONS B. (eds.), *Sociological theories in progress*, vol.II, Boston, Hougton-Mifflin, 1972.

FERRAND A., Confidents. Une analyse structurale de réseaux sociaux, Paris, L'Harmattan, 2007

FLAMENT C. Applications of graph theory to group structure. Englewood Cliff, Prentice-Hall, 1963.

FLAMENT C. Théorie des graphes et structures sociales. Paris, Gauthier Villars, 1965.

JOAS H. Symbolic interactionism. GIDDENS A. TURNER J. (eds.), Social theory today, Cambridge, Polity Press, 1987.

LAZEGA E., Rationalité, discipline sociale et structure, Revue Française de Sociologie, 2003, 44-2 : 305-329

LAZEGA E., The Collegial Phenomenon: The Social Mechanisms of Cooperation Among Peers, Oxford University Press, 2001.

MORENO J.L. Who shall survive ?, 1934. Fondements de la sociométrie. Paris, PUF, 1970.

NADEL S.F. The theory of social structure. London, Cohen et West, 1957. Trad. Fse. *La théorie de la structure sociale*, Paris, Editions de Minuit, 1970.

PAINE R. Anthropological approach to friendship. *Humanitas*, 1970, vol.6.

PAINE R. In search of friendship. Man, 1969, vol.4.

RADCLIFF-BROWN A.R. Structures and function in primitive societies. Glencoe, Free Press, 1952.

ROSE A.M. (ed.). Human behavior and social processes: an interactionist approach. Londres, Houghton Mifflin, 1962.

TURNER R.H. Role: Sociological aspects. SILLS D. (ed.), The international encyclopedia of the social sciences, New-York, Macmillan Free Press, 1968, vol.13, p.552-557.

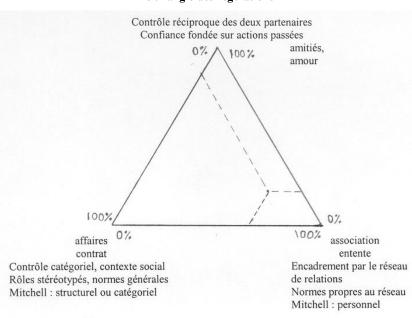
TURNER R.H. Role taking: process versus conformity. ROSE A.R. (ed.), Human behavior and social processes: an interactionist approach, London, Houghton Mifflin, 1962.

### **6 ANNEXES: LE TRIANGLE DES REGULATIONS**

Si on adopte le cadre d'analyse présenté plus haut, la manière dont un système relationnel particulier combine les trois formes de régulation peut être figurée dans un diagramme triangulaire particulier le au sein duquel chaque point est défini par les proportions respectives de chaque forme de régulation, qui culmine à l'un des sommets. Ce triangle est simplement un espace de *classement*.

- a) Régulation dyadique. Si les convenances interpersonnelles et la confiance tendent à représenter le principe quasi exclusif de la régulation (on se trouve au sommet haut de ce triangle), on peut imaginer ici un lien de type amical.
- b) Régulation réticulaire. Dans d'autres relations le contrôle par le réseau de relations interpersonnelles est presque dominant. C'est ce qu'on peut retrouver au sein de certaines associations, dans des cercles d'inter-connaissance, dans les réseaux informels qui émergent au sein des organisations (sommet en bas à droite). Les processus de « contrôle latéral » entre pairs analysés par E. Lazega (2001, 2003) appartiennent tendanciellement à cette forme de régulation.
- c) Régulation catégorielle. Enfin d'autres relations, principalement les échanges dans l'espace public, les transactions marchandes volatiles, sont régies presque exclusivement par des stéréotypes ou des normes générales (sommet en bas à gauche).

### Le triangle des régulations



<sup>16</sup> Diagramme triangulaire. Triangle équilatéral dont chaque coté est gradué de 0 à 100 ; tout point est défini par les 3 coordonnées de ses projections sur chacun des cotés. La somme de ces coordonnées est toujours égale à 100.